

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 21 JUN 2022

Délibération n° 030 -2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT -

Membres excusés ayant donné pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Jean-Yves BREVET) – Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET)

Membres présents à la séance : 17
Membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Françoise ROUX

OBJET : BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE MONTREVEL-EN-BRESSE ET LA POSTE

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Suite au déménagement du Centre de tri de la Poste en 2021, un avenant, joint, au bail commercial du 01/05/2012 est proposé pour tenir compte de la moindre occupation des locaux depuis lors et de participer symboliquement aux dépenses du déménagement.

Ainsi, et suite à un processus de concertation avec La Poste et Poste immo en cours depuis plus d'un an, une annulation de 60% du loyer à compter du 01/05/21 et ce jusqu'à la fin du bail sera réalisée et une participation aux frais de déménagement sera réalisée à hauteur de 5000€.

Le nouveau bail commercial, joint, est conclu pour une durée de 9 ans. Il intégrera les locaux de l'agence (100m²) et ceux de l'étage (95m²) pour un loyer de 14 577€ annuels. Il décrit les disposition administratives, techniques et financières de l'occupation des locaux.

Des travaux de séparation des espaces et des fluides seront réalisés par la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé,
A l'unanimité,

VALIDE le projet d'avenant au bail actuel et le projet de bail commercial à venir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.



Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire

Jean-Yves BREVET